



Tarifs 2025 - Prise en charge de la SRIAS DEDUITE

| Le Cap d'Opale*** à Ambleteuse Pension complète | Mini Week-end | | Maxi Week-end | |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Prix Public | Prix SRIAS | Prix Public | Prix SRIAS |
| Adulte | 115 € | 64 € | 220 € | 138 € |
| Enfant 12-15 ans | 104 € | 59 € | 198 € | 123 € |
| Enfant 06-11 ans | 92 € | 53 € | 176 € | 113 € |
| Enfant 02-05 ans | 69 € | 37 € | 132 € | 84 € |
| Enfant - 2 ans | GRATUIT | GRATUIT | GRATUIT | GRATUIT |

Séjour en Pension Complète

Mini week-end : du samedi 17h au dimanche 17h - **Première prestation** : dîner ; **Dernière prestation** : déjeuner.

Maxi week-end : du vendredi 17h au dimanche 17h - **Première prestation** : dîner ; **Dernière prestation** : déjeuner.

Taxe de séjour en supplément à régler sur place - Linges de lit et de toilette fournis - Animaux non admis.

Libération des logements pour 10h.

IMPORTANT : MODALITÉS 2025

La **SRIAS** subventionne **un** court séjour par famille.

Cette offre est valable pour les fonctionnaires de la **Fonction Publique d'Etat des Hauts-de-France**, leur **conjoint** (marié / pacsé) et leurs **enfants à charge**. **Tous les autres participants payent le tarif public -10%**.

Les tarifs ci-dessus tiennent déjà compte de la prise en charge.

Les participations sont accordées aux demandeurs qui n'ont pas bénéficié de subvention en 2024 dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée. La subvention est valable une fois tous les 2 ans y compris pour les couples de fonctionnaires.

En dehors de ce séjour subventionné, ARTES Tourisme offre aux fonctionnaires d'Etat :

- 10 à 15% de remise sur les autres produits du catalogue ARTES Tourisme.
- Exonération de la Cotisation Economique et Solidaire (20€ de remise).

Paiements en chèques vacances ANCV, ANCV Connect, chèques cadeaux Tir Groupé, Cadhoc et Kadéos Edenred acceptés. Chèque bancaire à l'ordre de ARTES.

En cas d'annulation, les conditions Générales de ventes de ARTES s'appliqueront. CGV à consulter sur www.artestourisme.fr

Renvoyez ce bon dûment rempli avec la **totalité** de votre règlement, vous recevrez par courrier ou par mail votre confirmation de réservation à présenter lors de votre arrivée.

Je soussigné (e),
dans ce formulaire et avoir lu les modalités 2025.

, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis

Signature





Tarifs 2025 - Prise en charge de la SRIAS DEDUITE

| Le Herbau*** à Gérardmer Location | Maxi Week - end | | Mid Week | |
|---|--|------------|--------------------------|------------|
| | Prix Public | Prix SRIAS | Prix Public | Prix SRIAS |
| | Hors vacances scolaires et hors ponts | | Hors 07/07 au 29/08/2025 | |
| Gîte 4 personnes | 280 € | 186 € | 440 € | 307 € |
| Gîte 7 personnes | 350 € | 238 € | 600 € | 438 € |
| | Pendant les Vacances scolaires et ponts du 15/08 et du 01/11/2025 | | Du 07/07 au 29/08/2025 | |
| Gîte 4 personnes | 300 € | 204 € | 520 € | 378 € |
| Gîte 7 personnes | 380 € | 264 € | 680 € | 508 € |
| | Pendant la Fête des Jonquilles du 04 au 06/04/2025 | | | |
| Gîte 4 personnes | 360 € | 257 € | | |
| Gîte 7 personnes | 440 € | 317 € | | |

Séjour en Location (Prix en TTC)

Maxi week-end : du vendredi 17h au dimanche 10h - **Mid week** : du lundi 17h au vendredi 10h.

Taxe de séjour en supplément à régler sur place - Caution de 150 € demandée à l'arrivée.

Accès aux installations de la résidence - Linges de lit (draps et taies d'oreillers) fournis - Linge de toilette non fournis.

Animaux admis en supplément - Ménage non compris.

IMPORTANT : MODALITÉS 2025

La **SRIAS** subventionne **un** court séjour par famille.

Cette offre est valable pour les fonctionnaires de la **Fonction Publique d'Etat des Hauts-de-France**, leur **conjoint** (marié / pacsé) et leurs **enfants à charge**. **Tous les autres participants payent le tarif public -10%**.

Les tarifs ci-dessus tiennent déjà compte de la prise en charge.

Les participations sont accordées aux demandeurs qui n'ont pas bénéficié de subvention en 2024 dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée. La subvention est valable une fois tous les 2 ans y compris pour les couples de fonctionnaires.

En dehors de ce séjour subventionné, ARTES Tourisme offre aux fonctionnaires d'Etat :

- 10 à 15% de remise sur les autres produits du catalogue ARTES Tourisme.
- Exonération de la Cotisation Economique et Solidaire (20€ de remise).

Paiements en chèques vacances ANCV, ANCV Connect, chèques cadeaux Tir Groupé, Cadhoc et Kadéos Edenred acceptés. Chèque bancaire à l'ordre de ARTES.

En cas d'annulation, les conditions Générales de ventes de ARTES s'appliqueront. CGV à consulter sur www.artestourisme.fr

Renvoyez ce bon dûment rempli avec la **totalité** de votre règlement, vous recevrez par courrier ou par mail votre confirmation de réservation à présenter lors de votre arrivée.

Je soussigné (e), _____, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans ce formulaire et avoir lu les modalités 2025.

Signature



Tarifs 2025 - Prise en charge de la SRIAS DEDUITE

| Tarifs Chambre privée - Prix / nuit (à partir de) | | | | |
|---|----------------------------|------------|--------------------|------------|
| L'Escale à Dunkerque Nuit seule (max. 10 nuits) | de février à novembre 2025 | | | |
| | dimanche à jeudi | | vendredi et samedi | |
| | Prix Public | Prix SRIAS | Prix Public | Prix SRIAS |
| Chambre simple | 59 € | 28 € | 75 € | 38 € |
| Chambre double | 75 € | 38 € | 91 € | 47 € |
| Chambre triple | 91 € | 47 € | 106 € | 55 € |
| Chambre 4 personnes | 101 € | 51 € | 118 € | 61 € |
| Chambre 6 personnes | 118 € | 56 € | 139 € | 70 € |

Séjour en Nuit seule (tarifs individuels hors événement spécial)

Logements disponibles à partir de 17h00 et à libérer pour 10h00.

Taxe de séjour en supplément à régler sur place - Linges de lit et de toilette fournis - Animaux non admis.
Séjour de maximum 10 nuitées.

IMPORTANT : MODALITÉS 2025

La **SRIAS** subventionne **un** court séjour par famille.

Cette offre est valable pour les fonctionnaires de la **Fonction Publique d'Etat des Hauts-de-France**, leur **conjoint** (marié / pacsé) et leurs **enfants à charge**. **Tous les autres participants payent le tarif public -10%**.

Les tarifs ci-dessus tiennent déjà compte de la prise en charge.

Les participations sont accordées aux demandeurs qui n'ont pas bénéficié de subvention en 2024 dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée. La subvention est valable une fois tous les 2 ans y compris pour les couples de fonctionnaires.

En dehors de ce séjour subventionné, ARTES Tourisme offre aux fonctionnaires d'Etat :

- 10 à 15% de remise sur les autres produits du catalogue ARTES Tourisme.
- Exonération de la Cotisation Economique et Solidaire (20 € de remise).

Paiements en chèques vacances ANCV, ANCV Connect, chèques cadeaux Tir Groupé, Cadhoc et Kadéos Edenred acceptés.
Chèque bancaire à l'ordre de ARTES.

En cas d'annulation, les conditions Générales de ventes de ARTES s'appliqueront. CGV à consulter sur www.artestourisme.fr

Renvoyez ce bon dûment rempli avec la **totalité** de votre règlement, vous recevrez par courrier ou par mail votre confirmation de réservation à présenter lors de votre arrivée.

Je soussigné (e), _____, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans ce formulaire et avoir lu les modalités 2025.

Signature

Tarifs 2025 - Prise en charge de la SRIAS DEDUITE

| La Petite Fecht*** à Munster Location | Maxi Week -end | | Mid Week | |
|---|-------------------------------------|------------|-------------------------------------|------------|
| | Prix Public | Prix SRIAS | Prix Public | Prix SRIAS |
| | Hors Période du 21/11 au 21/12/2025 | | Hors Période du 07/07 au 29/08/2025 | |
| Gîte 4 personnes | 230 € | 142 € | 360 € | 237 € |
| Gîte 6 personnes | 330 € | 220 € | 560 € | 403 € |
| | Période du 21/11 au 21/12/2025 | | Période du 07/07 au 29/08/2025 | |
| Gîte 4 personnes | 250 € | 160 € | 440 € | 307 € |
| Gîte 6 personnes | 360 € | 247 € | 640 € | 473 € |
| | | | Période du 24/11 au 19/12/2025 | |
| Gîte 4 personnes | | | 400 € | 272 € |
| Gîte 6 personnes | | | 600 € | 438 € |

Séjour en Location (Prix en TTC)

Maxi week-end : du vendredi 17h au dimanche 10h - **Mid week** : du lundi 17h au vendredi 10h.

Taxe de séjour en supplément à régler sur place - Caution de 150 € demandée à l'arrivée.

Accès aux installations de la résidence - Linges de lit (draps et taies d'oreillers) fournis - Linge de toilette non fournis.

Animaux admis en supplément.

IMPORTANT : MODALITÉS 2025

La **SRIAS** subventionne **un** court séjour par famille.

Cette offre est valable pour les fonctionnaires de la **Fonction Publique d'Etat des Hauts-de-France**, leur **conjoint** (marié / pacsé) et leurs **enfants à charge**. **Tous les autres participants payent le tarif public -10%**.

Les tarifs ci-dessus tiennent déjà compte de la prise en charge.

Les participations sont accordées aux demandeurs qui n'ont pas bénéficié de subvention en 2024 dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée. La subvention est valable une fois tous les 2 ans y compris pour les couples de fonctionnaires.

En dehors de ce séjour subventionné, ARTES Tourisme offre aux fonctionnaires d'Etat :

- 10 à 15% de remise sur les autres produits du catalogue ARTES Tourisme.
- Exonération de la Cotisation Economique et Solidaire (20€ de remise).

Paiements en chèques vacances ANCV, ANCV Connect, chèques cadeaux Tir Groupé, Cadhoc et Kadéos Edenred acceptés. Chèque bancaire à l'ordre de ARTES.

En cas d'annulation, les conditions Générales de ventes de ARTES s'appliqueront. CGV à consulter sur www.artestourisme.fr

Renvoyez ce bon dûment rempli avec la **totalité** de votre règlement, vous recevrez par courrier ou par mail votre confirmation de réservation à présenter lors de votre arrivée.

Je soussigné (e), _____, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans ce formulaire et avoir lu les modalités 2025.

Signature